



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France

Question au Gouvernement n° 2308

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Richard Dell'Agnola.

M. Richard Dell'Agnola. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, le 1er avril 1997, la libération totale de l'espace aérien doit intervenir. Il en résultera une concurrence accrue de la part des compagnies étrangères sur notre marché national et, en contrepartie, la possibilité pour les compagnies françaises d'aller conquérir des marchés à l'étranger.

C'est dans cette perspective que le plan de redressement de la compagnie Air France a été mis en place. La Commission européenne a accepté que l'État français recapitalise la compagnie à condition que cette recapitalisation s'opère pour solde de tous comptes.

La recapitalisation a eu lieu et, aujourd'hui, le deuxième volet du plan doit permettre la privatisation d'Air France. Or, dans un contexte difficile, où la fusion entre la compagnie Air France et l'ancienne Air Inter n'est pas achevée, des rumeurs circulent et laissent entendre qu'il y aurait une accélération du plan de privatisation. Dans le climat social actuel, les informations parues dans la presse ont suscité un sentiment de malaise chez les salariés de la compagnie et une inquiétude légitime se fait sentir.

Monsieur le ministre, où en est exactement ce dossier ? Quel doit être le calendrier de privatisation de cette compagnie aérienne ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, ne brûlons pas les étapes ! Si le principe de la privatisation de la compagnie Air France, qui résulte de la loi de privatisation du 19 juillet 1993, est acquis, le calendrier n'en est pas arrêté.

L'État a procédé à une recapitalisation massive de 20 milliards de francs, et nous devons, en effet, privatiser, puisque c'est à cette condition que les autorités européennes ont admis le principe de la recapitalisation.

D'abord, nous avons à parfaire le processus de redressement de la société Air France. La compagnie, aujourd'hui, va mieux. C'est l'aboutissement, et il faut s'en réjouir, de tous les efforts, tant du personnel que de la direction, et de la mise en place d'un système de hub à Roissy. Tout cela contribue à améliorer la compétitivité, ce qui est une nécessité à la veille de la libération de la concurrence au plan européen, à compter du 1er avril 1997.

Mais, avant tout, nous devons faciliter l'aboutissement du projet de fusion entre Air France et Air France Europe. Ce processus, qui appelle beaucoup de soins va s'amorcer par un contrat de location-gérance entre Air France et Air France Europe. Ce n'est qu'une fois la fusion achevée que nous pourrions passer au stade de la privatisation, du transfert aux intérêts privés. Ce sera la consécration de tous les efforts engagés pour rendre le groupe Air France parfaitement compétitif, ce groupe dont nous sommes fiers.

Monsieur le député, nous avançons avec détermination, mais sans précipitation. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Richard Dell'Agnola.

M. Richard Dell'Agnola. Monsieur le ministre de l'economie et des finances, le 1er avril 1997, la liberation totale de l'espace aerien doit intervenir. Il en resultera une concurrence accrue de la part des compagnies etrangeres sur notre marche national et, en contrepartie, la possibilite pour les compagnies francaises d'aller conquerir des marches a l'etranger.

C'est dans cette perspective que le plan de redressement de la compagnie Air France a ete mis en place. La Commission europeenne a accepte que l'Etat francais recapitalise la compagnie a condition que cette recapitalisation s'opere pour solde de tous comptes.

La recapitalisation a eu lieu et, aujourd'hui, le deuxieme volet du plan doit permettre la privatisation d'Air France. Or, dans un contexte difficile, ou la fusion entre la compagnie Air France et l'ancienne Air Inter n'est pas achevee, des rumeurs circulent et laissent entendre qu'il y aurait une acceleration du plan de privatisation. Dans le climat social actuel, les informations parues dans la presse ont suscite un sentiment de malaise chez les salaries de la compagnie et une inquietude legitime se fait sentir.

Monsieur le ministre, ou en est exactement ce dossier ? Quel doit etre le calendrier de privatisation de cette compagnie aerienne ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'economie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'economie et des finances. Monsieur le depute, ne brulons pas les etapes ! Si le principe de la privatisation de la compagnie Air France, qui resulte de la loi de privatisation du 19 juillet 1993, est acquis, le calendrier n'en est pas arrete.

L'Etat a procede a une recapitalisation massive de 20 milliards de francs, et nous devons, en effet, privatiser, puisque c'est a cette condition que les autorites europeennes ont admis le principe de la recapitalisation. D'abord, nous avons a parfaire le processus de redressement de la societe Air France. La compagnie, aujourd'hui, va mieux. C'est l'aboutissement, et il faut s'en rejouir, de tous les efforts, tant du personnel que de la direction, et de la mise en place d'un systeme de hub a Roissy. Tout cela contribue a ameliorer la competitivite, ce qui est une necessite a la veille de la liberation de la concurrence au plan europeen, a compter du 1er avril 1997.

Mais, avant tout, nous devons faciliter l'aboutissement du projet de fusion entre Air France et Air France Europe. Ce processus, qui appelle beaucoup de soins va s'amorcer par un contrat de location-gerance entre Air France et Air France Europe. Ce n'est qu'une fois la fusion achevee que nous pourrons passer au stade de la privatisation, du transfert aux interets prives. Ce sera la consecration de tous les efforts engages pour rendre le groupe Air France parfaitement competitif, ce groupe dont nous sommes fiers.

Monsieur le depute, nous avancons avec determination, mais sans precipitation. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Dell'Agnola Richard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2308

Rubrique : Transports aerien

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1798

Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1798

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mars 1997